BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1800

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

890 009 087 RCS Paris.
CYPANGA ASSET MANAGEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 11, rue Pastourelle, 75003 Paris.
Précédent propriétaire : 903 653 855 RCS Paris. **FLUENCE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CYPANGA ASSET MANAGEMENT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 rue Pastourelle 75003 Paris Capital : 150000.00 EUR Numéro unique d'identification : 890009087 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : FLUENCE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 44 rue Navier 75017 Paris Capital : 104750.00 EUR Numéro unique d'identification : 903653855 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 18446938.00 EUR - passif de 446938.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : la parité d'échange de la Fusion est fixée comme suit : 6,9833333 actions FLUENCE (quelle que soit leur catégorie) donneront droit à 1 action ordinaire nouvelle de CYPANGA ASSET MANAGEMENT d'une valeur nominale de 10 euros. Sur la base du rapport d'échange, la Société Absorbante procéderait à une augmentation de capital d'un montant nominal total de 149.960 € en émettant, en rémunération de l'apport-fusion, 14.996 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 10 euros chacune, qui seront directement attribuées aux associés de FLUENCE. Le capital de la Société Absorbante serait donc augmenté de 149.960 euros et ainsi porté à un montant de 299.960 euros. Prime de fusion: L'augmentation de capital serait assortie d'une prime de fusion d'un montant de 17.850.040 euros (la « Prime de Fusion ») égale à la différence entre la valeur réelle de l'actif net transféré par la Société Absorbée (soit 18.000.000 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la Société Absorbante (soit 149.960 €). . Date du projet commun de fusion : 09.11.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CYPANGA ASSET MANAGEMENT : 10.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société FLUENCE : 10.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..